



Rue de Mons 4  
Rue de la Culture 18  
7011 GHLIN



secretariat@saintlouisghlin.be  
www.saintlouisghlin.be



065 / 34 81 62

# Règlement de la garderie

## Partie 1 : L'organisation au quotidien

L'accueil est organisé tous les jours d'ouverture légale de l'école, du 1er septembre au 30 juin.

### Le matin

L'école accueille les enfants **dès 6h30** sur le site de la **rue de Mons**.

A la rue de la Culture, l'accueil commence **à 7h30**.

**Les élèves de l'implantation de la rue de la Culture qui arrivent avant 7h30 sont accueillis rue de Mons.** Un rang est organisé vers la rue de la Culture (+/- 400 mètres). Les élèves sont accompagnés d'un membre du personnel de l'établissement.

### Le soir

L'école est ouverte **jusque 18h au plus tard** dans les 2 implantations (sauf le mercredi, uniquement rue de Mons).

La garderie commence 10 minutes après la fin des cours.

Les élèves de l'école primaire qui restent le mercredi après-midi sont pris en charge par l'école des devoirs à la rue de la Culture. Il est cependant nécessaire de s'inscrire une semaine avant, afin de maintenir une bonne organisation.

Nous précisons que l'école des devoirs n'est pas organisée ni gérée par notre établissement.

Un rang est organisé le mercredi à 12h15 de la rue de la Culture vers la rue de Mons.

## Partie 2 : Règles de vie

- + Les 2 accueillantes de chaque implantation rassemblent les enfants sur la cour et les conduisent vers le local garderie.
- + Les enfants sont répartis en 2 groupes afin de pouvoir effectuer leurs devoirs dans des conditions qui favorisent un climat de travail. Après le temps consacré aux travaux scolaires (maximum 1 heure), les enfants peuvent aller jouer dans la cour, dans la salle ou dans le local destiné à cet effet.
- + Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre une collation ou un petit-déjeuner. Ceux-ci sont fournis par les parents.
- + Du matériel est mis à disposition des enfants :
  - feuilles, crayons, marqueurs
  - BD
  - Quilles, cônes, balles de mousse, mini goals, cerceaux, Crockett, voitures, cubes, Légo, ...
- + Des activités facultatives sont organisées : éveil musical, techniques de cirque, bricolage, jeux collectifs, jeux de société, ...
- + L'accès aux classes est interdit aussi bien aux parents qu'aux enfants sauf autorisation de l'accueillante.
- + Le personnel d'encadrement a autorité sur les enfants qui lui sont confiés.
- + Enfants et parents doivent témoigner le plus grand respect aux accueillantes...
- + L'accès à la garderie est autorisé uniquement pour y déposer et/ou y reprendre son (ses) enfant(s).
- + La Direction peut refuser l'accès à la garderie en cas de problèmes répétés.

## Partie 3 : Contexte institutionnel

Cette organisation est sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur dénommée « ASBL PO écoles primaires et maternelles libres subventionnées » présidée par Monsieur Philippe Poivre, rue de Mons, 4 à 7011 Ghlin.

Cette responsabilité commence dès que l'enfant est déposé dans le local de garderie par l'adulte qui l'accompagne et se termine dès que l'adulte qui reprend l'enfant entre dans le local de garderie.

Le projet d'accueil est soumis à l'approbation de l'ONE.

Le responsable du projet est Michaël Coppée (065/34 81 62 – [saintlouisghlin@gmail.com](mailto:saintlouisghlin@gmail.com))

## Partie 4 : Encadrement

- ✚ Des accueillantes
- ✚ Des ALE
- ✚ Des instituteurs
- ✚ Des ASBL partenaires :
  - Le Jardin Musical Jeunesse et Santé
  - Pourquoi pas toi ?
- ✚ Des bénévoles qualifiés :
  - Fabrice M. : professeur de gym
  - Anne F. : professeur de musique

## Partie 5 : P.A.F. des parents

- ✚ Avant les cours : La garderie est ouverte **dès 6h30 et payante jusqu'à 7h30 : 0.50€**
  
- ✚ A partir de 15h30, la garderie est payante :
  - ✓ Départ 16h au plus tard : **0.50€**
  - ✓ Départ entre 16h et 17h : **1€**
  - ✓ Départ entre 17h et 17h30 : **1.50€**
  - ✓ Départ entre 17h30 et 18h : **2€**

La demi-heure entamée est payante !